




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1323**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13066- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : VENTE DU LOT N°6 DU 5 RUE PIERRE ET MARIE CURIE (GARAGE) - CADASTRÉ
AT 160**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : VENTE DU LOT N°6 DU 5 RUE PIERRE ET MARIE CURIE (GARAGE) -
CADASTRÉ AT 160 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix en Provence est propriétaire d'un local à usage d'entrepôt d'environ 45 m² situé impasse Griffon, constituant le lot N°6 de l'immeuble en copropriété, situé 5 rue Pierre et Marie Curie et cadastré AT 160.

Par délibération 2008-1223 en date du 16 décembre 2008, il avait été décidé de procéder par vente aux enchères, en annexe à l'appartement situé au 1^{er} étage dudit immeuble et ce à une mise à prix inférieure à 10% de l'avis des domaines estimant le bien à 74 000€ par avis du 27.11.2008

Lors de la séance de vente aux enchères du 21 janvier 2010, le bien n'a trouvé aucun acquéreur.

A l'issue de cette carence d'enchères la Commission de cession du patrimoine Immobilier lors de sa réunion du 05 mars 2010 a décidé la mise en vente du local à usage d'entrepôt au prix de 60 000€.

L'avis de France Domaine étant périmé, la ville d'Aix a fait procéder à une nouvelle saisine des services fiscaux en date du 19 juillet 2010, un nouvel avis a été rendu le 09 septembre 2010 estimant le bien à 62 000€

Celui-ci a fait l'objet d'une publicité dans la presse locale et sur le site Internet de la Ville, en vue d'une vente de gré à gré.

Les acquéreurs avaient la possibilité de déposer leurs offres sous pli cacheté jusqu'au 18 octobre 2010

Les plis ont été ouverts en Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 25 octobre 2010 et il a été décidé la vente du local à Monsieur Antonino DONATO au prix de 47 000 €. En effet, M. DONATO est gérant du restaurant “ Via Veneto – Chez Nino ”, commerce mitoyen avec le local mis en vente, impasse Griffon et cette acquisition permettra d’entreposer ces éléments de cuisine sur un espace plus grand.

Une offre plus élevée émanant d’un artisan maçon, souhaitant entreposer son matériel de BTP, a été refusée par la commission avec pour motif eu égard aux difficultés d’accès du local et aux risques de nuisances pour le voisinage.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu les articles L2241- 1 et L2241-6 du CGCT
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Vu l’avis de France Domaines en date du 27 novembre 2008 estimant ce bien à 74 000€
- Vu l’avis de France Domaines en date du 09 septembre 2010 estimant le bien à 62 000€

- **DECIDER** de l’aliénation du bien situé impasse du Griffon à Aix-en-Provence, cadastré AT 160 situé en Zone UA du POS, d’une superficie d’environ 45 m², au prix de 47 000 € selon les modalités décrites ci – dessus.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l’adjoint délégué au Foncier, à signer l’acte de cession, tout acte relatif à cette vente et toutes les pièces afférentes à leur établissement.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d’Aix Municipale à encaisser le prix de vente de l’immeuble cédé par la Ville.

**2010.1323 - VENTE DU LOT N°6 DU 5 RUE PIERRE ET MARIE CURIE (GARAGE) -
CADASTRÉ AT 160**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**